



## Contribution au projet de territoire de Côte de Penthièvre

*Le Conseil de développement est une instance de concertation avec la société civile, adossée à l'agglomération briochine et au pays de Saint-Brieuc. Il permet à l'ensemble des acteurs locaux (entreprises, syndicats, associations, habitants, salariés, étudiants), de s'informer, de débattre et de contribuer aux différentes politiques et actions locales.*

*Le Conseil de développement n'a donc pas spécifiquement travaillé sur la Côte de Penthièvre. Ce territoire constitue toutefois une composante importante du bassin de vie de Saint-Brieuc. Il est ainsi directement concerné par un certain nombre de constats et de préconisations arrêtés par le Conseil de développement au cours de ses derniers travaux.*

*La Communauté de communes Côte de Penthièvre a sollicité le Conseil de développement dans le cadre de l'élaboration de son projet de territoire 2007-2013. Cette contribution écrite vise à pallier l'absence de représentants à la réunion du 29 novembre 2010.*

Dans le cadre de son autosaisine relative aux interactions entre déchets et urbanisme (2010), le Conseil de développement a notamment montré que la gestion des déchets ménagers devait être anticipée dans le cadre des documents d'urbanisme (création de « local poubelles » dans chaque immeuble, aménagement de zones de compostage collectif dans les espaces verts...) ; en effet, les projets d'urbanisme ont des impacts importants sur les déchets (accroissement du volume de déchets inertes liés à la rénovation énergétique des bâtiments et à l'augmentation des constructions). Le Conseil de développement a également souligné la très forte variation dans le temps, du volume de déchets produits dans les zones touristiques telles que la Côte de Penthièvre.

Dans le cadre de son autosaisine relative à l'offre culturelle dans le pays de Saint-Brieuc (2010), le Conseil de développement a notamment relevé la très grande richesse d'initiatives culturelles existantes. Le territoire du pays est en outre apparu comme une échelle pertinente pour articuler cette offre, dans la mesure où l'agglomération briochine qui concentre 58 % du public et 84 % de la programmation, n'est distante que de 20 à 30 minutes de la Côte de Penthièvre. Le Conseil de développement a alors proposé de mutualiser et coordonner les supports d'information et harmoniser les modalités de fonctionnement (billettique, tarification) afin de permettre aux habitants du pays de profiter de l'offre culturelle de la Côte de Penthièvre, et aux habitants et aux touristes de la Côte de Penthièvre d'accéder à l'offre culturelle du reste du pays.

Dans le cadre de son avis relatif au diagnostic « Economie - emploi - insertion » du pays (2009), le Conseil de développement a notamment rappelé que le tissu économique du pays de Saint-

Briec était majoritairement constitué de petites entreprises et que le territoire était confronté à des difficultés liées à l'absence de stratégie. Le Conseil de développement a ainsi proposé que cette stratégie économique s'appuie sur la mer, considéré comme un atout encore insuffisamment exploité. Les collectivités locales étaient parallèlement appelées à s'appuyer sur les chambres consulaires pour accompagner les entreprises, et à se recentrer sur l'observation du tissu économique et la satisfaction des besoins de formation, en anticipation des besoins futurs des entreprises.

Dans le cadre de ses avis relatifs au contrat Région Pays 2006-2012 (2006 et 2009), le Conseil de développement a notamment rappelé que le pays de Saint-Briec souffrait d'une absence d'hôtellerie de standing. Les opérations d'aménagement urbain qui accompagnaient des projets privés, telles que la création d'une thalassothérapie et de deux hôtels haut de gamme à Pléneuf-Val-André, avaient ainsi été soutenues par le Conseil de développement. Ce dernier a toutefois proposé que chaque projet financé réponde à une série de critères d'éligibilité transversaux, comme l'accessibilité aux personnes atteintes de handicap ou la limitation des consommations énergétiques de toute nouvelle construction.

Dans le cadre de son avis relatif au programme d'actions touristiques du pays (2008), le Conseil de développement a notamment réalisé un certain nombre de constats : une côte reconnue pour la qualité de son environnement, des retombées économiques limitées par le nombre de résidences secondaires et la présence d'algues vertes, l'existence de produits innovants (manifestations, restaurants, acrobranche...) répondant à de nouveaux comportements touristiques (courts séjours, usage des nouvelles technologies...). C'est pourquoi le Conseil de développement avait préconisé de poursuivre l'intercommunalisation des offices de tourisme, de s'appuyer sur l'échelle régionale pour assurer la promotion touristique du territoire et de développer des produits touristiques combinés ou tout compris (transports + hébergements + visites).

Dans le cadre de ses travaux relatifs aux transports (autosaisine de 2007 et contribution de 2008), le Conseil de développement a notamment rappelé que la prise en compte du développement durable imposait de favoriser les modes de transport alternatifs à l'automobile. Ses propositions visaient ainsi à développer sur chaque bassin de vie, et notamment celui de Côte de Penthièvre, un service de transport à la demande, qui permette aux usagers d'accéder aux différents services locaux. Des aires de mobilité comportant parking voitures, parking vélo, arrêts de bus, panneaux d'information [...] devaient en outre être aménagées afin de favoriser l'usage des cars interurbains dont les arrêts étaient restreints afin de relier rapidement les pôles urbains de Lamballe ou Saint-Briec, et notamment les gares ferroviaires desservies par le train à grande vitesse.

Dans le cadre de son avis relatif au schéma de développement éolien (2008), le Conseil de développement s'est notamment prononcé en faveur du développement de l'énergie éolienne. Il a toutefois regretté que ce schéma ne tienne pas compte du projet d'éoliennes off-shore, dans la mesure où ce projet représente un potentiel de production très important. Le Conseil de développement a enfin souligné l'importance de débattre au-delà de l'implantation, de la performance des équipements installés.

Le Conseil de développement,

Novembre 2010.